

**PROFESSIONNELS,
AGRICULTEURS,
PROFESSIONS LIBÉRALES,
ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES**

**PRINCIPALES CONDITIONS
TARIFAIRES**
**des opérations
et services au
01/01/2026**

Prix en euros par opération (sauf indication contraire), non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

**BANQUE POPULAIRE
GRAND OUEST**



la réussite est en vous

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
4 Ouverture, transformation, clôture	
4 Services bancaires de base	
4 Relevés de compte	
5 Tenue de compte	
6 Services en agence	
BANQUE À DISTANCE	7
7 Par internet (ordinateur, mobile et tablette)	
8 Par téléphone	
9 Par télétransmission (échanges de données informatisées)	
OPÉRATIONS DE PAIEMENT	10
10 Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	
10 Services liés à la carte bancaire	
11 Offres retirées de la commercialisation	
11 Virement SEPA	
12 Prélèvement SEPA / TIPSEPA	
13 Chèque	
13 Effet de commerce	
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT	14
14 Espèces	
14 Terminals de paiement électronique (TPE)	
14 Virement SEPA	
15 Prélèvement SEPA	
15 Chèque	
15 Effet de commerce	
15 Commerce Électronique	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	16
16 Pour les professionnels : Convention RYTHMEO	
17 Autres offres groupées de services	
17 Offres retirées de la commercialisation	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	17
17 Commission d'intervention	
17 Opérations particulières	
18 Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	19
19 Facilité de caisse et/ou découvert	
20 Financement du cycle d'exploitation	
21 Crédits d'investissement	
21 Garanties	
22 Autres prestations	
22 Les assurances souscrites dans le cadre d'un crédit	

GESTION DE LA TRÉSORERIE	22
22 Épargne bancaire	
22 Placements financiers	
23 Droits de garde (frais de tenue de compte)	
24 Ingénierie sociale et financière	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	25
25 Assurer vos moyens de paiement	
25 Assurer votre famille et votre entreprise	
26 Préparer votre retraite	
26 Assurer vos biens et votre exploitation	
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	27
27 Opérations par carte bancaire	
27 Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)	
28 Crédit documentaire (EXPORT)	
28 Garanties et stand-by émises aval bancaire	
28 Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)	
29 Crédit documentaire (IMPORT)	
30 Garanties cautions, lettres de crédit stand-by reçues	
30 Commissions additionnelles	
30 Couverture du risque de change	
30 Autres prestations et services	
RÉSOUDRE UN LITIGE	32
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	34

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

Ce document, disponible sur notre site internet :
<https://www.banquepopulaire.fr/bpgc>, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 01/01/2026.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation.

Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
• Gestion de la trésorerie / Placements financiers	Gratuit

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code) ⁽¹⁾	Gratuit
---	---------

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets⁽²⁾ ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque / mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

RELEVÉS DE COMPTE (TARIF PAR COMPTE)

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
• Mensuelle	Gratuit	Gratuit
• Mensuelle en braille	Gratuit	-
• Quatorzaine	5,80 par trim.	Gratuit
• Décadaire	11,50 par trim.	Gratuit
• Hebdomadaire	17,30 par trim.	Gratuit
• Journalière	68,95 par trim.	Gratuit
• Option relevé de compte électronique en complément de l'édition papier		2,25 par mois
• Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire		Gratuit
• Relevé de Frais		
– facture professionnelle mensuelle		Gratuit
– relevé annuel de frais		Gratuit
– relevé annuel de frais d'encaissement par carte		Gratuit
– relevé mensuel de frais d'encaissement par carte		Gratuit

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virements instantanés.

• Dates de valeur

– versement d'espèces au guichet	J
– retrait d'espèces	J
– remise de chèque tiré sur la Banque	J
– remise de chèque d'un autre établissement	J + I*
– paiement de chèque	J
– virement reçu	J
– virement émis	J
– encaissement d'un prélèvement	J
– paiement d'un prélèvement	J
– remise commerçant cartes bancaires	J
– paiement par carte débit immédiat	J
– paiement par carte débit différé	Dernier jour* du mois
– effet remis à l'encaissement (minimum 10 jours avant échéance)	J + 4
– effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios)	J + 1
– effet domicilié	J + 1

* Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

TENUE DE COMPTE



À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Commission sur écritures ou commission de gestion ou frais de tenue de compte.

0,34 par écriture

Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte

- forfait minimum de perception
- maximum

21,00 par trim.
108,00 par trim.

• Commission de compte ou de mouvement

0,10% par trim.

Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte y compris le solde de début de période s'il est débiteur.

- avec un minimum de

15,00 par trim.

• Forfait PRO⁽¹⁾

À partir de 11,20 par mois

(forfaitisation des frais de fonctionnement professionnels)

• Frais de tenue de compte courant inactif
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)

30,00 par an⁽²⁾
dans la limite du solde créditeur du compte

(1) Offre réservée aux clients dont les flux débiteurs annuels sont inférieurs à 1,6 M€

(2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

- Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client
 - clientèle du réseau Professionnels
 - entrepreneur individuel
 - personne morale
 - clientèle du réseau Entreprises
 - chiffre d'affaires inférieur ou égal à 1,5 million d'euros
 - chiffre d'affaires supérieur à 1,5 million d'euros
- Elle rémunère les prestations liées à l'actualisation réglementaire, administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable).

À partir de 60,00 par an
À partir de 120,00 par an
À partir de 200,00 par an
À partir de 450,00 par an

SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	
– en euros	Gratuit
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	28,30
• Frais de recherche	
– de document/sur opération	HT 2,50
– duplicata (relevé de compte, chèque émis)	HT 2,50
– autre recherche	
- mini	Sur devis
HT mini 31,25	
• Frais facturés par un autre établissement pour retraitement ou recherche d'opération (demande client) (ex. : régularisation date de valeur)	Refacturation
• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	15,25
• Frais pour absence de liasse fiscale	12,00 par an
• Fusion d'échelles de valeurs (selon le nombre de comptes subordonnés)	À partir de 21,00 par trim.
• Information aux commissaires aux comptes (RCO)	HT 149,00
• Location de coffre-fort	
– petite taille	HT 97,50 par an
– moyenne taille	HT 195,00 par an
– grande taille	HT 291,67 par an
• Commission de gestion Go Accompagnement	À partir de 30,00 par mois
• Frais de traitement administratif TUP - Transmission partiel d'actif	Sur devis (selon la complexité du dossier)

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾

Cyberplus Entrepreneur individuel (réservé aux entrepreneurs individuels qui ne gèrent pas d'utilisateurs délégués, de virements sur liste et d'effets de commerce) (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- **Cyberplus Entrepreneur individuel** – Principales fonctionnalités : Consultation des comptes + réalisation de virements SEPA 5,85 par mois⁽²⁾

Gamme Cyberplus Entreprise (disponible pour les personnes morales et entrepreneurs individuels à besoins « complexes ») (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- **Cyberplus Entreprise Consultation** – Principales fonctionnalités : Consultation des comptes et contrats signés sur internet Gratuit⁽²⁾
- **Cyberplus Entreprise Basic** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués 8,00 par mois⁽²⁾
- **Cyberplus Entreprise Medium** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements internationaux 11,50 par mois⁽²⁾
- **Cyberplus Entreprise Premium** – Principales fonctionnalités Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR) 22,20 par mois⁽²⁾

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET – SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

• Suite Connect

L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Suite Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services – abonnement mensuel

Nous consulter

HT 9,00 par mois

• Certificat numérique CertEurope (certificat valable 3 ans)

Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures

HT 200,00 par an (pour la durée de validité du certificat)

• Certification d'authentification (3SKey) (certificat valable 3 ans)

HT 99,00 (pour la durée de validité du certificat)

• SECUR'PASS Pro (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)

Gratuit

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(2) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition d'un Pass CyberPlus (associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass CyberPlus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte) 	
– 1 ^{er} lecteur	Gratuit
– Lecteur supplémentaire	HT 8,30
– Frais en sus si envoi urgent	HT 2,50
<ul style="list-style-type: none"> Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte⁽¹⁾ 	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation de l'exécution d'un virement émis⁽¹⁾ 	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> Service Gestion de factures⁽²⁾ : 	Inclus
– Offre de base ⁽³⁾	HT 18,00 par mois
– Option Basique ⁽⁴⁾	HT 33,00 par mois
– Option Essentiel ⁽⁴⁾	HT 79,00 par mois
– Option Pro ⁽⁴⁾	HT 199,00 par mois
Au-delà du nombre maximum de factures et des autres limites inclus dans l'offre de base ou les options :	
– 10€ HT seront facturés par lot de 20 factures supplémentaires pour l'offre de base et l'offre Basique ; et 20€ HT par lot de 50 factures supplémentaires pour l'offre Essentiel, Pro et Pro+.	
Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant.	
– L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire.	
– L'accès à l'application de gestion des frais professionnels est facturé 5€ HT par collaborateur supplémentaire.	
<ul style="list-style-type: none"> e-document PRO (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance) 	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> Coffre-fort numérique (15 Go) (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels) 	HT 2,45

PAR TÉLÉPHONE

<ul style="list-style-type: none"> Frais d'utilisation des services de banque à distance⁽¹⁾ (internet, <u>téléphone fixe</u>, <u>téléphone mobile</u>, SMS, etc.) 	Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7)
Tonalité Plus	
Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.	
<ul style="list-style-type: none"> Depuis la France : 	0 801 010 034 Service gratuit + prix appel
– composer le	
<ul style="list-style-type: none"> Depuis l'étranger : 	0 257 420 257 Service gratuit + prix appel
– composer le	

(1) Réservé aux abonnés Cyberplus Entreprise - Hors Consultation.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(3) Inclus dans l'abonnement de Banque à Distance.

(4) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.

- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
Moviplus (plus commercialisé)⁽¹⁾
 - information quotidienne
 - information bi hebdomadaire

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, l'encours carte bancaire et les dernières opérations selon une périodicité adaptée à vos besoins.

4,75 par mois
2,50 par mois
(hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

PAR TÉLÉTRANSMISSION (échanges de données informatisées)

• EBICS T	HT 52,00 par mois
• EBICS T relevé de comptes	HT 25,00 par mois
• EBICS TS signature simple	À partir de HT 55,00 par mois
• EBICS TS signature avancée	À partir de HT 75,00 par mois
• EBICS mise en place d'un canal délégué	HT 60,00
• Gammes TURBO SUITE ENTREPRISE	
– Abonnement signature simple	À partir de HT 65,00 par mois
– Abonnement signature avancée	À partir de HT 85,00 par mois
• Service Ellisphère via TURBO Suite Entreprise	HT 10,00 par mois
• Service SEPAmail DIAMOND via TURBO	HT 5,00 par mois
– Suite Entreprise (chaque demande fera l'objet d'une facturation en sus)	
• Option signature électronique des mandats de prélèvement	HT 10,00 par mois + HT 1,00 par mandat
• Option rapprochement de trésorerie	HT 10,00 par mois
• Option proposition de virement d'équilibrage	HT 20,00 par mois
• Forfait formation complémentaire à distance (au delà de 6 mois suivant la date d'installation)	HT 150,00
• Relevé de compte intraday (camt 52)	HT 5,00 par mois
• Relevé de frais bancaires au format EDI (camt 86)	HT 5,00 par mois

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)



À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client ; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

• Carte de paiement internationale à autorisation systématique (à débit immédiat)	
– cotisation carte Visa Business Start	60,50
• Carte de paiement internationale	
– cotisation carte Visa Business	60,50
– cotisation carte Visa Gold Business	149,50
– cotisation carte Visa Platinum Business	250,00
• Service e-Cartes (paiement sécurisé sur Internet service disponible depuis l'application mobile ⁽¹⁾)	13,75
• Carte Corporate	Nous consulter



À SAVOIR

La solution Carte Corporate est une solution personnalisable destinée à faciliter et à superviser les dépenses professionnelles de vos collaborateurs, depuis un espace dédié sécurisé.

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE



À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte,appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

• Réédition / réactivation du code confidentiel de la carte	
– mode normal	11,00
– mode urgent	22,50
• Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
• Refabrication de la carte en cas de perte, vol ou usage non conforme	Gratuit
• Toute demande urgente (création, refabrication, réédition du code)	22,50
• Modification des plafonds de retrait et/ou de paiement – temporaire	6,20
• Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque Populaire en euros	Gratuit

(1) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

<ul style="list-style-type: none"> Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement) <ul style="list-style-type: none"> – avec Visa Platinum Business – avec Visa Gold Business (à partir du 9^e retrait par mois) – avec Visa Business ou Visa Business Start ou Visa Business Electron (à partir du 5^e retrait par mois) 	Gratuit 1,00 par retrait 1,00 par retrait
--	--

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

<ul style="list-style-type: none"> Modification des plafonds de retrait et/ou de paiement – permanente 	6,20 par trim.
--	----------------

VIREMENT SEPA



À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

Frais par virement entre vos comptes BPGO

• Unitaire	AGENCE	INTERNET OU APPLICATION
Virement occasionnel classique	4,50	Gratuit⁽¹⁾
Virement instantané	4,50	Gratuit⁽¹⁾
Virement permanent	Gratuit	Gratuit⁽¹⁾
Virement de trésorerie	10,50	Gratuit⁽²⁾

• Multiple	par remise		par virement	
	AGENCE	TÉLÉTRANSMIS ⁽³⁾	AGENCE	TÉLÉTRANSMIS ⁽³⁾
Virement occasionnel classique	10,50	Gratuit	0,22	0,22
Virement instantané télétransmis	10,50	Gratuit	0,22	0,22
Virement de trésorerie	10,50	5,10	0,22	0,22

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

• Unitaire	AGENCE	INTERNET OU APPLICATION
Virement occasionnel classique	4,50	Gratuit⁽¹⁾
Virement instantané	4,50	Gratuit⁽¹⁾
Virement permanent	1,45	Gratuit⁽¹⁾
Virement de trésorerie	10,50	5,10 ⁽²⁾
Virement fiscal ou social	5,30	3,55 ⁽²⁾

(1) Via Cyberplus Entreprise, Cyberplus Entrepreneur individuel ou Suite Connect.

(2) Via Cyberplus Entreprise ou Cyberplus Entrepreneur individuel.

(3) Y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com.

• Multiple	par remise		par virement	
	AGENCE	TELETRANSMIS ⁽⁴⁾	AGENCE	TELETRANSMIS ⁽⁴⁾
Virement occasionnel classique	10,50	Gratuit	0,22	0,22
Virement instantané télétransmis	10,50	Gratuit	0,22	0,22
Virement de trésorerie	10,50	5,10	0,22	0,22
Virement fiscal ou social	5,30	3,55	0,22	0,22
• Frais par virement				Gratuit
– avec une carte bancaire, sur les guichets automatiques de la BANQUE, par la composition du code confidentiel, pour les virements vers des comptes ouverts à son nom auprès de la BANQUE				
• Opposition à un virement SEPA avant exécution				Gratuit
– révocation de l'échéance de virement				
• Révocation définitive d'un virement SEPA permanent				Gratuit
– retrait du consentement				
• Confirmation de fichier télétransmis (sur demande du client)				6,00
• Demande de retour de fonds sur virement SEPA classique occasionnel ou permanent émis à tort (Recall)				4,35
• Demande de retour de fonds sur fichier de virements télétransmis émis à tort (Recall)				
– par remise				5,00
– par virement				2,50
• Demande de renseignements par SWIFT auprès de la banque bénéficiaire				35,00
• Forfait de mensualisation de virements, prélèvements et impayés				Nous consulter
• Demande de régularisation de la date de valeur d'un virement⁽¹⁾				5,00
• Demande de rejet d'un virement SEPA reçu⁽¹⁾⁽²⁾				5,00

PRÉLÈVEMENT SEPA / TIPSEPA

	EN AGENCE	SUR INTERNET
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution :		
– révocation d'une échéance de prélèvement	5,00	Gratuit
• Remboursement d'un prélèvement SEPA jusqu'à 8 semaines	5,00	Gratuit
• Frais de mise en place et modification liste blanche (créanciers autorisés) sur prélèvement	5,00	Création : Non disponible Modification : Gratuit
• Frais de mise en place et modification liste noire (créanciers non autorisés) sur prélèvement	5,00	Non disponible

(1) Sous réserve de faisabilité.

(2) Jusqu'à J+2 ouvrés après crédit en compte.

- **Liste noire**

Le client donne instruction à la banque de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque Populaire. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

- **Liste blanche**

Le client donne instruction à la banque de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) autorisé(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

- **Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA**

- retrait du consentement

- initiée en agence
- initiée par Cyberplus

5,00

Gratuit

- **Paiement d'un TIPSEPA**

Gratuit

- **Demande de remboursement de prélèvement SEPA sur contestation non fondée**

15,00

- **Frais de mise en place de prélèvement interentreprises récurrent**

- par Cyberplus

Gratuit

- hors Cyberplus

11,00

- **Frais de mise en place de prélèvement interentreprises ponctuel (par Cyberplus)**

Gratuit

CHÈQUES

- **Paiement d'un chèque**

Gratuit

- **Renouvellement automatique de chéquier**

Gratuit

- **Frais d'envoi de chéquier ou bordereau de remise de chèque(s) à domicile**

Refacturation
des frais postaux

- **Frais d'émission d'un chèque de banque en agence**

17,00

- **Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur**

16,90

- **Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur**

16,90

EFFET DE COMMERCE

- **Effet domicilié à payer**

- paiement d'une domiciliation

Gratuit

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ESPÈCES

<ul style="list-style-type: none"> Dépôt d'espèces au DAB par carte bancaire ou carte de dépôt – supérieur ou égale à 10 euros – inférieur à 10 euros 	Gratuit 2,00 par remise
<ul style="list-style-type: none"> Cotisation carte de dépôt (Déposia) 	Gratuit

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

	Location « Longue Durée » Engagement 24 mois	Location « Saisonnière » Sans engagement
	Loyer mensuel	
• TPE ADSL FIXE + Pin Pad	HT 26,00	HT 46,00
• TPE ADSL MOBILE	HT 34,00	HT 54,00
• TPE ADSL GPRS MOBILE	HT 39,00	HT 59,00
• TPE ADSL GPRS MOBILE POCKET	HT 39,00	HT 59,00
• Majoration TPE non restitué sous 30j		+ HT 10,00 par mois

<ul style="list-style-type: none"> Commission appliquée aux transactions par carte bancaire 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> Frais de déclaration High Risk conformément à la réglementation en vigueur 	HT 2 500,00
<ul style="list-style-type: none"> Frais de mise en service (logiciel spécifique) 	HT 50,00
<ul style="list-style-type: none"> Location TPE Essentiel - Éditeur Lecteur Chèque 	HT 20,00
<ul style="list-style-type: none"> Location TPE Essentiel - Forfait échange TPE opérationnel 	HT 50,00
<ul style="list-style-type: none"> Location TPE Essentiel - Forfait nettoyage approfondi 	HT 50,00
<ul style="list-style-type: none"> Saisie par la Banque des facturettes papier ou tickets TPE 	1,00 par transaction
<ul style="list-style-type: none"> Contrat commerçant en anomalie (absence de SIRET) 	50,00
<ul style="list-style-type: none"> Pénalités pour non-conformité à la réglementation 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> Frais pour TPE Essentiel non restitué 	HT 300,00
<ul style="list-style-type: none"> Frais pour TPE Essentiel dégradé 	HT 150,00
<ul style="list-style-type: none"> Frais pour résiliation de contrat TPE de moins de 24 mois 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> Tap To Pay⁽¹⁾ <ul style="list-style-type: none"> application commission appliquée sur le montant des encaissements des cartes bancaires abonnement 	Gratuit Nous consulter Nous consulter

VIREMENT SEPA

<ul style="list-style-type: none"> Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent (hors service d'IBAN virtuels) 	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> Frais de correction de virement classique SEPA reçu (BIC et/ou IBAN absent(s) ou incorrecte(s)) 	11,00
<ul style="list-style-type: none"> Service de génération d'IBAN virtuels 	Nous consulter

(1) Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible.

PRÉLÈVEMENT SEPA

• Demande d'un Identifiant Créditeur SEPA (ICS)	63,60
• Mise à jour dossier Identifiant Créditeur SEPA (ICS)	38,00
• Remise de prélèvements (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)	
– par Cyberplus ou télétransmis	
- par remise	Gratuit
- par prélèvement	0,32
• Prélèvement SEPA revenu impayé	9,00
• Recouvrement sur opération mal exécutée suite à une erreur client	2,50
• Service de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés motif sans provision	Nous consulter

CHÈQUE

• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Chèque remis revenu impayé (quel que soit le motif)	Gratuit
• Remise de chèque(s) compensable en France date de valeur = J + I ouvré ⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation) Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	Gratuit
• Télécollecte image-chèques	Nous consulter

EFFET DE COMMERCE

• Traitement des remises LCR / BOR	
– sur support papier	
- par remise	2,60
- par effet	7,50
– par télétransmission (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)	
- par remise	Gratuit
- par effet	0,50

COMMERCE ÉLECTRONIQUE



À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

- CyberPlus Paiement et Paiement Express

	ACCES	EXPRESS	NET	MIX
Frais d'inscription	HT 100,00	HT 50,00	HT 200,00	HT 900,00
Abonnement mensuel à partir de	HT 18,00	HT 9,00	HT 27,00	HT 50,00
Frais d'utilisation de la plateforme (coût par opération)	HT 0,12		HT 0,12 (gratuité des 50 premières opérations)	
Options				
Contrôle Risque niveaux 1 & 2	-	Inclus	Inclus	Inclus
Gestion Compte Client	-	-	HT 12,50	HT 12,50
Rapprochement bancaire et impayé (format visuel)	-	HT 10,00	HT 10,00	HT 10,00
Rapprochement bancaire et impayé (format fichier)	-	-	HT 20,00	HT 20,00
Carte privative dont Paypal	HT 5,00	HT 5,00	HT 5,00	HT 5,00
Traitement par lot	-	-	HT 15,00	HT 15,00
Gestion utilisateur	-	HT 5,00	HT 5,00	HT 5,00
Paiement par formulaire	HT 7,00	-	-	-

- Payplug⁽¹⁾
 - Direct et Proche⁽²⁾ (création de site internet et augmentation de la visibilité sur le web)

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

POUR LES PROFESSIONNELS CONVENTION RYTHMEO

PROFESSIONNELS, PROFESSIONS LIBÉRALES, AGRICULTEURS PÊCHE ET CULTURE MARINE, PETITES ENTREPRISES

La gamme RYTHMÉO est composée d'un socle de base qui inclut un compte courant professionnel, la gestion des comptes en ligne (abonnement à des services de banque à distance), l'assurance de vos moyens de paiement avec Sécuripro⁽³⁾, l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

En option (-20 % du tarif standard) : Nous consulte

- un forfait Pro⁽⁴⁾ (forfaitisation des frais de fonctionnement professionnels)
 - la gamme de nos cartes bancaires réservées aux Professionnels
 - une couverture prévoyance Fructi-Facilités Pro⁽⁵⁾

- | | |
|--|----------------------------|
| • RYTHMÉO Professionnels | À partir de 11,06 par mois |
| • RYTHMÉO Libérale et, Pêche et Culture Marine | À partir de 11,06 par mois |
| • RYTHMÉO Agri | À partir de 9,68 par mois |
| • RYTHMÉO Start (auto-entrepreneur) | À partir de 9,90 par mois |

(1) Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.
(2) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom.

(2) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom proposée par la Banque Populaire.
(3) Contrat assuré par BPCE Assurances JARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par

(4) Offre réservée aux clients dont les flux débiteurs annuels sont inférieurs à 1,6 M€

(4) Offre réservée aux clients dont les flux débiteurs annuels sont inférieurs à 1,6 M€
(5) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances

(3) Contrat assuré par BNP Paribas Vie, entreprise agréée par le Code des assurances.

AUTRES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

• Fréquence ASSO	À partir de 5,45 par mois
• Fréquence SC-SCI	À partir de 7,00 par mois
• Convention MICROFINANCE	À partir de 5,15 par mois
• Forfait Copropriété	À partir de 60,00 par an

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION*

POUR CONNAÎTRE LA COMPOSITION ET LA COTISATION DES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES, CONSULTEZ VOTRE CONSEILLER.

• Fréquence Pro	Tarif selon composition
• Fréquence Pro ESSENTIEL	À partir de 15,66 par mois
• Fréquence Pro OPTIMAL	À partir de 21,56 par mois
• Fréquence PACK PRO EVOLUTION ex CMATL	À partir de 19,80 par mois
• PACK PRO ex CMBN	À partir de 24,40 par mois
• Fréquence LIBÉRALE ex BPATL	À partir de 16,42 par mois
• Fréquence LIBÉRALE ex BPO	À partir de 16,18 par mois
• Fréquence Agri	À partir de 21,54 par mois
• Facilicompte ASSO	À partir de 7,29 par mois

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

– par opération	9,90
– plafond mensuel	594,00

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur (% du montant de la créance)	10% (dans la limite d'un plafond de 100,00 €)
• Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire	100,00
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	Gratuit

INCIDENTS DE PAIEMENT

LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1/jour) ⁽¹⁾	14,00
Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.	
– inférieur ou égal à 50 €	20,10
– supérieur à 50 €	40,10



À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS DE REJET).

• Traitement d'une remise de chèque(s) illisible ou erronée	9,50
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	40,00
• Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire	35,00

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽²⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.	Montant de l'opération
– inférieur à 20 €	10,10
– supérieur ou égal à 20 €	
• Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA ⁽²⁾ – inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	10,10



À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS DE REJET.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet

(2) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.

• Frais par effet rejeté	
– pour motif « sans provision »	15,00
– sur demande du client	
- prorogation, paiement partiel	15,50
- autres motifs	8,00
• Impayé d'effet reçu	15,50
• Autres incidents d'effet	15,50
• Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte	40,00
• Frais par impayé encaissement carte	50,00
• Forfait de frais par échéance de prêt rejetée	
– maximum	20,00

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la banque et sous réserve de son acceptation

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

• Découvert du compte autorisé	Taux de base + 6,10 % ^(l)
– intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	
• Découvert du compte non autorisé	Taux de base + 6,10 % ^(l)
– Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	



À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours.

Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

• Commission de dépassement	Taux d'usure ^(l)
-----------------------------	-----------------------------



À SAVOIR

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable au solde débiteur du compte est majoré entre 3 % et 8 %.

• Commission de plus fort découvert	0,06% par trim.
-------------------------------------	-----------------



À SAVOIR

Commission calculée sur la base du plus fort découvert de chaque mois ou de chaque trimestre en valeur.

• Commission d'immobilisation	20 % des intérêts débiteurs
-------------------------------	-----------------------------



À SAVOIR

Commission calculée sur les nombres débiteurs lorsque le compte fonctionne à découvert en permanence sur le trimestre.

(l) Taux de base Banque Populaire Grand Ouest en vigueur au 01/01/2026 : 7,90 %. Ce taux peut être révisé à tout moment. Le cas échéant, ce taux sera écrété pour respecter le plafond du taux réglementaire (dit « taux Usure » : calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel) en vigueur.

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

CRÉDIT PAR CAISSE

- Commission d'engagement (% du montant de l'autorisation/billet) À partir de 1 %
- Avance sur prime (spécifique clientèle agriculteurs) Nous consulter

ESCOMPTE

- Taux
 - par effet (minimum d'intérêts) 6,00
 - Commission par effet 6,00



À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base⁽¹⁾. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAilly)

- Commission de manipulation (Dailly escompte, Marché, MCNE) 21,40
- Commission de notification
 - Dailly Escompte 16,00
 - Marché 17,00
- Prorogation
 - Dailly Escompte 18,00
 - Marché 18,00

GESTION DU POSTE CLIENTS



À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

- FlashFactures Nous consulter
- Affacturage Nous consulter

CAUTIONS BANCAIRES

- Commission d'engagement (sur le montant de l'engagement)
 - mini À partir 2,50 % par an 3,00 par mois
- Mise en place d'une caution bancaire
 - marché public / marché privé 45,00
 - caution diverses
 - acte simple ou standard 107,00
 - acte complexe ou personnalisé Sur devis
- Lettre d'information annuelle des cautions Gratuit

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT



À SAVOIR

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

• Ligne pré-autorisée de crédit moyen terme	100,00
• Prêt moyen et long terme (frais de dossier proportionnels au montant du prêt)	
– frais de dossier (en % du montant emprunté)	1 %
– mini	500,00
Frais perçus par la banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce...)	
• Agrilismat (étude du dossier)	100,00



À SAVOIR

Agrilismat : une offre spécifique dédiée au financement de matériel agricole neuf ou d'occasion en concession.

• Prêt cautionné par la SOCAMA	
– frais de gestion	1,10 %
– fonds de garantie	1,50
– frais de dossier (avec ou sans garantie FEI (Fonds Européen d'Investissement))	150,00
• Crédit-Bail matériel / Location financière / LOA Pro	Nous consulter
• Frais de publicité (inscription aux greffes)	20,90
• Autres offres de financements spécifiques	Nous consulter
• Étude Grand Ouest Environnement	Nous consulter

GARANTIES



À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

• Gage sur véhicule	120,00
• Gage sans dépossession de biens meubles corporels	185,00
• Nantissement de fonds de commerce	316,00
• Nantissement de parts SCI/SCM/SCP/Sociétés non cotées	380,00
• Délégation sur produits assurance-vie/capitalisation	HT 216,66 (Gratuit si produit détenu à la banque)
• Frais de mainlevée de gage sur véhicule	30,00
• Frais de mainlevée Garantie Hypothécaire	180,00

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Frais de mainlevée d'Hypothèque Maritime et fluviale	90,00
• Autres mainlevées	60,00 (Gratuit si produit détenu à la banque)

AUTRES PRESTATIONS

• Frais Avenant	180,00
• Clause de modularité (à chaque exercice de la clause)	100,00
• Modification du compte de prélèvement des échéances ou de date de prélèvement	12,00
• Décompte sur prêt en cours	HT 51,00
• Duplicata de contrat ou de tout autre document de prêt	12,50
• Duplicata du tableau d'amortissement	Gratuit
• Délivrance d'une attestation	16,67
• Remboursement anticipé – indemnité de remboursement anticipé (sur capital restant dû)	HT 5%
• Échéance impayée – régularisation d'une échéance de prêt impayée (pour toute régularisation au delà du 6 ^e jour de la date d'échéance prévue au contrat)	Taux du prêt + 3 %

LES ASSURANCES SOUSCRITES DANS LE CADRE D'UN CRÉDIT

Nous consulter

GESTION DE LA TRÉSORERIE

ÉPARGNE BANCAIRE

• Compte à terme	Nous consulter
• Relevés des intérêts courus des comptes à terme (abonnement) – annuel – autre périodicité	Gratuit À partir de HT 12,00 par an
• Attestation d'intérêts courus	HT 31,25
• Crescendo Agri	41,55

PLACEMENTS FINANCIERS

• Ouverture d'un compte-titres ordinaire	Gratuit
• Clôture d'un compte-titres ordinaire	Gratuit
• Transfert d'un compte-titres ordinaire vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit

<ul style="list-style-type: none"> Transfert d'un compte-titres ordinaire en dehors du réseau Banque Populaire Frais de transaction sur les opérations de bourse (La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés et du mode de transmission choisi (internet, téléphone...)). 	150,00 + 9,50 par ligne
--	----------------------------

	AGENCE/TÉLÉPHONE	INTERNET
Commission proportionnelle au montant de la transaction	1,2 %	0,5%
Ordre reçu et non exécuté	Gratuit	Gratuit
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit

Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾

<ul style="list-style-type: none"> Frais de souscription <ul style="list-style-type: none"> OPC Banque Populaire OPC hors réseau Banque Populaire 	Gratuit 28,45
Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.	

Autres instruments financiers

Nous consulter



À SAVOIR

Une **Valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les OPC⁽¹⁾ émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

DROITS DE GARDE (FRAIS DE TENUE DE COMPTE)

DÉFINITION

Les **droits de garde** correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus [annuellement/ trimestriellement] au titre de l'année [en cours / échéue] et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente. Toutes les valeurs et OPC du Réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

<ul style="list-style-type: none"> Frais variables 	HT 0,34 % de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat
<ul style="list-style-type: none"> Frais fixes par ligne de titres détenus <ul style="list-style-type: none"> montant maximum 	HT 4,17 HT 288,00

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre banque. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex ante et ex post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.



À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Banque Populaire Grand Ouest. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre banque et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

• Parts sociales

Gratuit

Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention.

• Frais de gestion d'un compte-titres

Gratuit

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

• Rétrocessions

Nous consulter

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants: la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

• Gestion déléguée de votre compte titres ou contrat de capitalisation assurance

Nous consulter

– frais

• Frais de recherche Titres

HT 75,00

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE



À SAVOIR

Nous vous proposons un ensemble de solutions⁽¹⁾ pour motiver et fidéliser vos collaborateurs: Titre-Restaurant «Swile» (carte), Titre-Cadeau «Swile» (carte), épargne salariale (participation / intéressement /actionnariat salarié / plan d'épargne inter entreprise / PERCO I / Indemnités de fin de carrière)... Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Nous consulter

(1) Services fournis par Swile et distribués par la Banque Populaire. Swile, société par actions simplifiée au capital de 90 402,50 euros. Son siège social est situé au @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Méliès – 34000 Montpellier. Elle est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173 et son numéro de TVA est le FR67824012173.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE*

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuripro⁽¹⁾ 70,00



À SAVOIR

Sécuripro assure vos chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de reconstitution des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition,appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - Sécuri-Association⁽¹⁾

- option 1 (sans garantie vol de fonds) 28,25 par an
- option 2 (avec garantie vol de fonds) 65,55 par an

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

- Fructi-Facilités Pro⁽²⁾ / Fructi-Facilités Agri⁽²⁾

Tarif selon % du capital garanti
0,67% par an
0,13% par an

- version Accident - Maladie
- version Accident (montant garanti)



À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats FRUCTI-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés⁽²⁾. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

- PRÉVOYANCE PRO+⁽²⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le contrat PRÉVOYANCE PRO + garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP)⁽²⁾.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat de BPCE vie, entreprise régie par le code des assurances.

* Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

• ASSUR-BP Santé Collective⁽¹⁾

Nous consulter

 **À SAVOIR**

Le contrat collectif à adhésion obligatoire Assur-BP Santé Collective est souscrit par l'employeur au profit de ses salariés et de leurs éventuels ayants droit affiliés. Le salarié peut étendre la couverture à ses ayants droit s'ils ne sont pas couverts à titre obligatoire. Le contrat est destiné à rembourser, en complément de la Sécurité sociale française, tout ou partie des frais de santé restant à la charge des assurés, en cas d'accident, de maladie ou de maternité. Ces garanties sont mises en œuvre en complément de la Sécurité sociale française, sauf exceptions prévues au tableau de garanties. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

• ASSUR-BP Santé profil Pro⁽²⁾

Nous consulter

 **À SAVOIR**

Le produit d'Assurance Complémentaire Santé est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.⁽¹⁾

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

• PER I (Plan Epargne retraite individuel*)⁽³⁾

Nous consulter

 **À SAVOIR**

Le Plan Epargne Retraite Individuel* est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative⁽¹⁾ à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

• FRUCTI épargne +⁽⁴⁾

Nous consulter

 **À SAVOIR**

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

• ASSUR-BP Multirisque Pro⁽²⁾

Nous consulter

• ASSUR-BP Auto du Pro⁽²⁾

Nous consulter

• Assurance Homme Clé +⁽³⁾

Nous consulter

(1) Le contrat ASSUR-BP Santé Collective est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Contrat assuré par Natixis Interépargne, entreprise régie par le code des assurances.

* Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Epargne Retraite.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)



À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant (option SHARE). S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre tiré (Détail des renvois de ce chapitre p. 31).

• Commission de change	0,05 %
– avec un minimum de	16,00
– avec un maximum de	500,00



À SAVOIR

La commission de change s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises. Application de palier de dégressivité en fonction du montant traité (à partir de 76 000 euros).

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE*



À SAVOIR

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

• Paiement	
– commission proportionnelle au montant de la transaction	2,70 %
• Retrait d'espèces à un distributeur	
– commission fixe	3,30
et commission proportionnelle au montant du retrait	2,70 %
• Retrait d'espèces à un guichet bancaire	
– commission fixe	5,80
et commission proportionnelle au montant du retrait	2,70 %

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

• Par virement SEPA émis en euros vers l'un des pays de l'espace SEPA**	
– saisi en agence	4,50
– télétransmis (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus entreprise et Cyberplus indépendant	Gratuit
• Par virement non SEPA émis en euros ou en devises ⁽¹⁾	
– saisi en agence	0,10 %
- mini	30,00
- maxi	95,00
– télétransmis (par Cyber Entreprise Medium ou Premium)	15,00
– urgent (SDVA Same Date Value)	+6,50
• Par chèque	
– règlement de chèque émis hors banque de l'espace SEPA	55,00 à charge de l'émetteur
• Par effet simple	
– commission d'encaissement	0,10 %
- mini	55,00
- maxi	150,00

• Par remise documentaire	
– commission d'encaissement ⁽¹⁾⁽³⁾	0,10 %
- mini	55,00
- maxi	350,00
– commission d'aval bancaire	2,00 %
- mini	110,00
• Interventions diverses	
– frais d'acceptation, prorogation, modification, sort, relance, cession sans engagement impayé/événement	45,00
– cession avec engagement (prorata temporis)	0,25 %
- mini	45,00
– règlement Correspondant	25,00

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (EXPORT)⁽¹⁾⁽²⁾



À SAVOIR

Mis en place dans le cadre des transactions internationales, le crédit documentaire est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

• Notification	0,10 %
- mini	120,00
• Notification CRÉDOC confirmé banque tierce	0,03 %
- mini	65,00
• Négociation / levée de documents ⁽³⁾	0,15 %
- mini	130,00
• Confirmation	Nous consulter
• Modification	120,00
• Transfert de crédit	175,00
• Frais de pré-vérification de documents	
– simple (une seule pré-étude pour un même envoi)	100,00
– multiples (pré-études de documents à plusieurs reprises pour le même envoi)	200,00

GARANTIES ET STAND-BY EMISES AVAL BANCAIRE

• Commission de risque (prorata temporis)	2,00 %
- mini (par trim indivisible)	99,00
• Frais de traitement ⁽¹⁾⁽²⁾	
– frais d'établissement d'acte, par acte	130,00
– frais de mise en jeu	0,10 %
- mini	135,00
– frais de modification	120,00
– traitement mainlevée	60,00
• Frais d'acte Garantie/Stand By - Émission indirecte	250,00
• Établissement convention sous participation (frais dossier)	75,00

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)



À SAVOIR

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés "share"⁽¹⁾

• Par virement SEPA reçu en euros de l'un des pays de l'espace SEPA*	Gratuit
• Par virement non SEPA reçu ⁽¹⁾ en euros ou en devises	
– commission fixe	17,00
• Par chèque	
– commission d'encaissement ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Nous consulter
– frais d'interventions diverses (modifications, correction, avis de sort...)	50,00
• Par effet simple	
– commission d'encaissement ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	0,10 %
- mini	55,00
- maxi	150,00
• Par remise documentaire	
– commission d'encaissement ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	0,20 %
- mini	55,00
- maxi	350,00
– commission d'aval bancaire	2,00 %
- mini	110,00
• Frais d'acceptation, prorogation, modification, sort, relance impayé/événement	50,00
• Réception Fonds	17,00

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (IMPORT)⁽¹⁾⁽²⁾



À SAVOIR

Aux commissions indiquées, il convient d'ajouter dans tous les cas, le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, des frais de port, télégrammes et autres frais engagés à votre demande.

• Engagement (prorata temporis mini/trimestre)	1,10 % l'an prorata temporis
– mini (par trim indivisible)	120,00
• Levée de document	0,125 %
– mini	120,00
• Commission d'acceptation (prorata temporis)	1,10 % l'an prorata temporis
– mini 120,00	
• Forfait traitement associé à chaque levée (transfert inclus)	87,50
• Modification	
– simple	120,00
– complexe	200,00
• Cession	70,00
• Frais d'ouverture papier	40,00
• Envoi copie numérique des documents	15,00
• Commission absence d'un jeu de copie des documents	20,00

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Commission pour document irrégulier	130,00
• Frais Projet sans Émission ou Projets multiples (> 1) avec Émission	150,00
• Frais de non utilisation / Annulation	50,00
• Clause UPAS	Nous consulter

GARANTIES CAUTIONS, LETTRES DE CRÉDIT STAND-BY REÇUES⁽²⁾

• Notification	0,10 %
– mini	120,00
• Mise en jeu ⁽²⁾	0,10 %
– mini	135,00
• Modification	120,00
• Authentification + Avis	120,00
• Authentification signature	60,00

COMMISSIONS ADDITIONNELLES

• Acquit SWIFT et demande de justificatif de paiement	
– en agence	HT 12,50
– par internet	HT 10,75
• Frais de réparation/intervention (BIC ou IBAN erroné)	10,20

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

• Avance en devises	
– frais de dossier	50,00
– modification, prorogation, remboursement anticipé/ évènement	50,00
– taux d'intérêts	Taux de marché +2,00 %
• Couvertures	
– modification, prorogation, levée	23,00
– achat comptant (mise en place)	23,00

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

GESTION DE COMPTE

• Ouverture de compte - Compte à l'étranger	Nous consulter
• Tenu de compte en devises	6,50 par mois
• Intérêts débiteurs compte en devises	Taux du marché +6,10 %
• Commission de compte (sur compte(s) en devises).	0,10 %

MAIL RAPATRIEMENT (MAIL POUR VIREMENTS REÇUS)

• Abonnement	HT 11,00 par mois
--------------	-------------------



À SAVOIR

Information en temps réel par e-mail du règlement de vos opérations d'exportation.

CREDOC INTERNET

- Abonnement

Gratuit



À SAVOIR

Gestion de vos opérations de crédit documentaire par Internet.

FRAIS DE PORT

• Courrier Express France (hors DOM-TOM)	HT 35,70
• Courrier Express pays EEE	HT 45,00
• Courrier Express reste du monde (y compris DOM-TOM)	HT 81,60

AUTRES

• Recherche inférieure ou égale à 1 an	HT 52,00
• Recherche supérieure à 1 an	HT 104,00
• Dépôt en devises	
– constitution du dossier	50,00
• Opération documentaire ou garantie	
– frais d'intervention	75,00
– en urgence	75,00
• Délivrance attestation en anglais	HT 30,00

* Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détail p. 35)

** Détail de l'espace SEPA page 35

Aux commissions listées dans ce chapitre s'ajoutent éventuellement :

(1) La commission de change si l'opération nécessite l'achat ou la vente de devises (voir rubrique «Change») et/ou les frais éventuels, réclamés par les correspondants et banques. Tarification selon le pays et territoires (Suisse, Canada, États-Unis : 10 EUR ; Indonésie, Laos : 15 EUR ; Chine : 17 EUR ; Bangladesh, Pakistan, Hong-Kong, Vietnam, Algérie : 20 EUR ; Inde, Malaisie, Philippines, Sri-Lanka, Taïwan, Corée du Sud, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Serbie, Ukraine, Albanie : 25 EUR ; Cambodge, Singapour, Thaïlande : 30 EUR ; Japon : 0,1/1000 avec mini 50 EUR et maxi 150 EUR ; Autres pays : 33 EUR).

(2) Frais de port si envoi des documents (voir rubrique «Autres prestations et services»).

(3) Opération nécessitant un virement pour le règlement - frais à ajouter (voir rubrique «Règlement en provenance de l'étranger (Export)»).

RÉSOUTRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire à notre Service Relations Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

par courrier : BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST - Service Relations Clients
15 boulevard de la Boutière - CS 26858
35 768 SAINT-GRÉGOIRE Cedex

par internet : www.banquepopulaire.fr/bpgo⁽¹⁾, rubrique « Nous contacter » 
www.banquepopulaire.fr/cmgo⁽¹⁾, rubrique « Nous contacter » 

par téléphone : 02.99.23.84.66⁽²⁾ 
02.99.23.84.15⁽²⁾ 

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la **Banque Populaire Grand Ouest** vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique « réclamation-et-mediation ».

VOTRE RE COURS EN MÉDIATION

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès votre banque sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- Le médiateur du crédit aux entreprises

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>*. Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

- Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers –hors assurance-vie– (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet AMF-France.org/fr/le-mEDIATEUR bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02



- Le médiateur de l'assurance pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

Pour les Entrepreneurs individuels

- Le médiateur des entrepreneurs individuels pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr	Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 20-22, rue Rubens 75013 Paris

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

Centre de Relations Clients : 02 72 79 40 40⁽¹⁾

Ligne Directe Crédit : 02 99 23 84 03⁽¹⁾

Ligne Directe Assurance : 02 99 23 85 31⁽¹⁾

Pour contacter un conseiller

Centre de Relations Clients : 02 72 79 40 40⁽¹⁾

Ligne Directe Crédit : 02 99 23 84 16⁽¹⁾

Ligne Directe Assurance : 02 99 23 84 16⁽¹⁾

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

Par Internet, avec Cyberplus : www.banquepopulaire.fr/bpdo 

www.banquepopulaire.fr/cmgo 

Par SMS⁽²⁾, avec le 6 11 10

(0,35 €/SMS + le coût du SMS facturé par votre opérateur)

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal)

Depuis la France au : 0 801 010 034 Service gratuit + prix appel

Depuis l'étranger au : 0 257 420 257 Service gratuit + prix appel

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PERCOL I, Participation, Intéressement et Fructi Épargne + sont des produits de Natixis Interépargne Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Société anonyme au capital de 94 127 658,48 € - constituée en société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Paris sous le numéro 329 450 738. Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90 009.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75 013 Paris.

Mirova

Société anonyme au capital de 8 322 490,00€ - RCS Paris 394 648 216.

Agrément AMF n° GP 02-014. 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013

Paris. Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International.

Prévoyance Pro +

BPCE VIE, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Sécuripro est assuré par :

BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, N° SIREN 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris.

FRUCTI Facilités pro, FRUCTI Facilités Agri

et Assurance Homme Clé + sont assurés par :

BPCEVie Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

APIVA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA Assurances, Société Anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632

IMA GIE, Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 Euros. Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

PER I est assuré par :

BPCE Vie

7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

ASSUR-BP Multirisque Pro et ASSUR-BP Auto sont assurés par BCPE IARD

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 50 000 000 euros entièrement versé.

Entreprise régie par le code des assurances.

Siège social : Chauray BP 8410 79024 Niort Cedex 09.

401 380 472 RCS Niort.

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 €,

36 rue raspail 92300 Levallois-Perret, RCS Nanterre B 525 312 294.

Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.

Payplug Entreprise SAS, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €. 110 avenue de France - 75 013 Paris, immatriculé au registre du commerce de Paris sous le numéro 443 222 682.

Société agréée en tant qu'établissement de paiement.

Oney Bank est une Société Anonyme au capital de 51 286 585€ – 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix – 546 380 197 RCS Lille Métropole – n° Orias 07 023 261 www.orias.fr

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **EEE (Espace Économique Européen)**, composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

⁽¹⁾ Prix d'un appel local, Centres de Relations basés à Nantes, Rennes et Angers.

⁽²⁾ Hors coût de connexion de l'opérateur.



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/bpgo

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION BANQUE POPULAIRE



SUR MOBILE



IMPRIM'VERT®

Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière CS 26858 35768 Saint Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042) - Novembre 2025 - Goubault Imprimeur certifié ISO 9001 et 14001 – imprimé sur papier 100 % recyclé Nautilus Superwhite 90 gr. Réalisation : Takoma.